

Compte rendu de la réunion AHI Du 29/05/2020

Informations du ministre et des administrations centrales

- ▶ 178 000 **places d'hébergement** actuellement ouvertes, dont 12 500 places hôtel.
- ▶ Environ 3 000 places **CHS**, avec un taux d'occupation de 30%.
- ▶ **Chèques services** : seront reconduits autant que nécessaire.
- ▶ Un **point a été fait par le Ministre avec les préfets de région**. Les 3 priorités suivantes ont été annoncées :
 - 1/Maintenir la distribution des masques et équipements de protection nécessaires
 - 2/**Pas de remise à la rue sèche au 10 juillet** et réunions locales régulières avec les associations pour anticiper la suite
 - 3/Accélérer le logement d'abord. **Une circulaire va sortir** qui fixera des objectifs ambitieux de sorties vers le logement, en lien avec les bailleurs sociaux.
- ▶ **L'application STOP COVID** a été adoptée par le Parlement et a été rendue disponible ce week end. L'employeur ou l'hébergeur ne peuvent pas imposer à qui que ce soit de l'utiliser. Mais une information aux salariés et aux hébergés est fortement recommandée. L'application commencera à être utile dès le début pour casser la chaîne de transmission de la maladie, il ne faudra pas avoir atteint un nombre minimal d'utilisateurs.
- ▶ **Tests** : il existe depuis le 25 mai un nouveau cadre réglementaire pour les tests virologiques et sérologiques, avec une attention particulière portée aux lieux d'hébergement collectifs pour les personnes fragiles. Il est nécessaire que les tests puissent être faits et que les personnes malades puissent ensuite être isolées.
- ▶ **Masques** : la fiche déconfinement de la DGCS est en cours d'actualisation, en lien avec la DGSanté, qui précisera notamment le type de masques, l'attitude à avoir face aux cas contacts, et rappellera qui assure la prise en charge des tests. Les personnels et les personnes hébergées font bien partie des publics prioritaires pour l'approvisionnement.
- ▶ Un **PLFR** sera présenté à la mi-juin et est en cours de débat. La question n'est pas tranchée pour le moment de savoir si **les surcoûts Covid** seront pris en charge dans ce cadre, ou dans le cadre d'un dégel de crédits dans la procédure existante.

- ▶ La DIHAL indique qu'à Toulouse l'accès à l'eau s'est amélioré, et que des évaluations sociales avec les demandeurs d'asile vont débiter. A Marseille, des places ont été ouvertes, et un travail est en cours pour maintenir l'accès aux douches. Des points d'eau supplémentaires seront construits.

Réaction des associations présentes

- ✓ **L' Uniopss** est intervenue sur les questions suivantes :

1/ Nous avons des remontées inquiétantes sur plusieurs territoires de remises en cause directes ou indirectes par des DDCS de la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet.

Exemples :

-En Hauts de France, une DDCS indique aux associations que la prolongation de la trêve hivernale est un principe, mais que si les associations n'arrivent pas à proposer du bâti permettant de proposer des solutions aux personnes au-delà du 10 juillet, alors les places fermeront. Elle fait donc reposer sur les associations la responsabilité de la non prolongation de la trêve hivernale sans les aider à la mettre en œuvre.

-En Seine Saint Denis, certains acteurs de terrain se sont entendu dire que des places ferment dès le 31 mai, sans proposition de solutions alternatives.

[11 places doivent ainsi fermer au 31 mai (l'association des cités Caritas) et le 30 juin ce sont 36 places pour lesquelles l'opérateur a fait des propositions de transfert d'activité dans des appartements mis à disposition par 3F en intercalaire sur une échéance beaucoup plus longue : fin 2021.

-En Occitanie, la DDCS de Haute Garonne dit ne pas pouvoir mettre en œuvre la prolongation de la trêve sans circulaire.

> Nous proposons donc que cette circulaire rappelle l'engagement à prolonger la trêve hivernale, et permette donc aux DDCS qui hésitent encore d'allouer les financements en conséquence et d'être des soutiens pour la recherche de solutions.

2/ Par ailleurs, l'URIOPSS IDF propose de préparer dès à présent, durant la prolongation de la trêve hivernale, l'orientation vers des dispositifs pour personnes à difficultés spécifiques (LAM, LHSS, ACT) selon les besoins des personnes concernées.

3/Après le 10 juillet, nous proposons que dans le cadre de cette circulaire également, il y ait une incitation à orienter les publics pour lesquels cela est possible vers du logement transitoire ou définitif en appuyant les acteurs de terrain qui travaillent déjà en ce sens. Il serait intéressant de pouvoir s'appuyer également sur les Commissaires en charge de la stratégie pauvreté localement.

Exemples :

-La FAP à Bordeaux et un bailleur social travaillent en partenariat avec un bailleur social pour proposer des perspectives de logement durable à la sortie de la période Covid . De telles expériences mériteraient il nous semble d'être appuyées par les pouvoirs publics.

-La FAP Bretagne et des élus locaux se mobilisent pour trouver des solutions de relogement aux personnes accueillies pendant la période Covid et là aussi un soutien complémentaire des pouvoirs publics serait le bienvenu.

La FAP pourra développer les exemples.

4/ Après le 10 juillet toujours, nous proposons que les publics qui n'auraient pas pu être orientés vers du logement pérenne ou transitoire soient maintenus dans les centres d'hébergement.

Sur les tickets services, l'Uniopss a fait mention de l'initiative collective URIOPSS, FAS, Secours Catholique, Mdm, notamment et a rappelé que les acteurs appelaient à une prolongation des tickets services au-delà du 10 juillet et étaient inquiets pour l' été. Le CP sera transmis au Cabinet.

Réponses Ministre :

1/la circulaire qui doit sortir rappellera en effet qu'il ne doit pas y avoir de sorties sèches au 10 juillet, ni a fortiori avant, ce qui devrait empêcher que les situations évoquées en Hauts de France, Occitanie, et Ile de France ne se reproduisent. Les acteurs pourront s'appuyer sur cette circulaire.

2/ Pas de réaction particulière.

3 et 4/Sur l'après 10 juillet, le Ministre a dit vouloir nous dire rapidement s'il y aurait prolongation de la trêve hivernale au-delà du 10 juillet ou nous indiquer le nombre de places qui seraient à défaut pérennisées. La circulaire incitera en effet aux sorties vers le logement en lien avec les bailleurs sociaux notamment.

Les autres associations ont insisté sur les points suivants :

- ✓ La FAS a indiqué qu'elle avait eu des **remontées de remises à la rue de personnes** à l'hôtel, a relayé les remises à la rue sèches dans le Maine et Loire, et une instruction de la DRIHL prévoyant un plan de fermetures de places, pour certaines au 30 septembre, ce qui pose **la question de la jonction entre le 10 juillet et le 1^{er} novembre**, date du redémarrage en temps normal de la trêve hivernale. Des remises à la rue ont aussi eu lieu sur Toulouse. **Interrogations sur le fait de savoir si les informations sur la prolongation de la trêve hivernale au 10 juillet déjà sont bien redescendues à toutes les DDCS. Confirme qu'une instruction écrite sur laquelle s'appuyer serait utile pour les associations.** S'interroge sur le calendrier de **reconduction des chèques services** pour l'été, et plaide pour que les distributions englobent tout l'été. Interrogations sur les modalités de versement de **la prime des salariés AHI** et les réponses DGCS au FAQ auquel les associations ont contribué. Questions pendantes sur **la circulaire budgétaire quant au BOP 177, et la dotation des CHRS en 2020.**
- ✓ La FAP a insisté sur la nécessité d'une **circulaire**. S'interroge sur la suite concernant les tickets services, et les questions de **coordination**. Inquiétudes sur un squat à **Montpellier** avec besoin de sanitaires, rappel d'un courrier au préfet qui est parti, avec beaucoup de cas de virus sur place. **Insiste sur le besoin de visibilité après le 10 juillet** sur des solutions telles logements intercalaires notamment. Au-delà, **besoin de visibilité sur un plan de relance** logement social, humanisation, et souhait de savoir où se décide ce plan de relance et quel est son calendrier.
- ✓ Les autres associations ont fait remonter :
 - des inquiétudes sur le **calendrier de versement de la prime pour le secteur AHI**
 - des inquiétudes sur **des impayés** : à titre d'exemple Emmaüs Solidarité, sur 20 pensions de familles représentant 500 places, 140 incidents de paiements, et une augmentation de 40% des impayés, nécessité donc de trouver des systèmes de garanties. D'autres soulignent que leurs impayés ont doublé sur la période janvier-avril 2020 par rapport à la période janvier-avril 2019.
 - Mission d' Alain Christnacht** : devrait être clôturée début juin avec une note d'étape en milieu de semaine. Aura besoin de 10 jours supplémentaires pour approfondir les propositions faites, les quantifier, et proposer un calendrier de mise en œuvre.
 - inquiétudes sur les **accueils de jour**
 - le besoin **d'enjamber l'été avec les tickets services**
 - demande de **rendre éligibles les pensions de famille à la garantie VISALE**
 - demande que les surcoûts COVID pour le médico social spécifique (**LAM/ LHSS** notamment) soient bien pris en compte par l' Ondam médico-social spécifique.
 - Réponse DGCS** : ces surcoûts sont bien pris en compte.
 - baisse de financements constatés pour des accueils de jour à destination des femmes victimes de violence constatées
 - demande de l'augmentation de l' AGLS dans les résidences sociales**
 - demande de maintien **des CHS**

-**Réponses globales DGCS** : le travail avance sur les surcoûts, et sur la prime un décret est en cours de signature.

- **Réponses globales Ministre** :

-sur les tickets services, ouvert, mais volonté aussi de ne pas atrophier les autres actions complémentaires d'aide alimentaire, certaines associations ayant exprimé des inquiétudes.

-ouvert à augmenter le forfait des pensions de famille dans le PLF 2021, d'accord pour en faire une priorité.

FIN.

